

Avec les prostitué-e-s, contre la répression et la précarité !

Vanina

Périodiquement, le « débat » sur la prostitution envahit l'espace politique et médiatique – voici peu encore avec la proposition de loi visant à pénaliser les clients. Les discours tenus brassent souvent jugements moraux, positions idéologiques, pratiques caritatives et dispositifs répressifs pour porter une volonté de réglementer ou d'« abolir » la prostitution... sans prendre en compte la parole des intéressé-e-s. En tant que communistes libertaires et féministes, nous réaffirmons quant à nous la nécessité d'un changement global de société, et non d'un règlement particulier du « cas » des prostitué-e-s. Il n'y a aucune victoire à attendre des diverses mesures coercitives avancées les concernant : si l'interdiction de la prostitution était votée, non seulement elle ne « libérerait » pas ces personnes qui appartiennent en général à des fractions économiquement et culturellement dominées, mais elle dégraderait davantage leur situation. Il s'agit donc plutôt de leur manifester une solidarité active contre la répression et la précarité.

Ce dossier (réalisé en juin 2013) présente un état des lieux des divers positionnements existant à l'heure actuelle en France sur la prostitution (1), ainsi que l'ébauche d'une réflexion sous un angle à la fois antipatriarcal et anticapitaliste.

LA PROSTITUTION

Un peu d'histoire :

L'évolution des regards sur une même réalité sociale

Sur proposition de la sénatrice écologiste Esther Benbassa, le Sénat a décidé le 29 mars dernier l'abrogation du délit de racolage passif qui avait été recréé par la loi pour la sécurité intérieure de 2003. François Hollande s'y était certes engagé pendant la campagne présidentielle, mais la gauche a montré pas mal de réticences (2) à voter cette mesure (l'UMP étant contre et les centristes s'abstenant). Et, surtout, la ministre des droits des femmes Najat Vallaud-Belkacem a aussitôt annoncé pour la rentrée une « loi globale » sur la prostitution dont la mesure phare devrait être la pénalisation des clients. Voilà qui promet de belles empoignades (verbales) pour l'automne, tant ce sujet divise – en France comme ailleurs – la classe politique, l'intelligentsia, et jusqu'aux milieux libertaires et féministes. Dans le même temps, les prostitué-e-s demeurent fort peu écouté-e-s et moins encore entendu-e-s dans leurs revendications.

Les points de vue respectifs d'Esther Benbassa et de Najat Vallaud-Belkacem illustrent bien le principal clivage actuel dans la gauche française : l'élue Verte souhaite la reconnaissance de la prostitution comme métier, jugeant illusoire de vouloir « éduquer » les clients et trouver une autre activité aux prostitué-e-s ; la ministre PS recherche l'abolition de la prostitution par des mesures visant le proxénétisme et la traite, mais donc aussi la pénalisation des clients – car il n'est « pas normal d'utiliser le corps des femmes, a déclaré la députée PS Maud Olivier, chargée de piloter le groupe de travail qui planche sur la question. Il faut doser la répression de manière qu'elle soit comprise comme pédagogique ».

En réponse, plusieurs manifestations se sont déroulées en juin, notamment à Toulouse, Marseille, Lyon – et Paris où, à l'appel du collectif Droits et prostitution et avec le soutien de 17 regroupements (3), il a été affirmé entre autres : « Clients pénalisés, putes en danger ».

De la gestion d'un « mal nécessaire » aux mâles...

Au cours des siècles en France, les prostituées se sont fréquemment battues contre les tentatives faites pour réglementer ou limiter leur activité ; et depuis des décennies elles revendiquent les droits sociaux (tels qu'une couverture mé-

dicale et une retraite) dont elles sont privées par l'impossibilité d'avouer la source de leurs revenus. Mais, parallèlement, la prostitution n'a cessé d'indigner nombre de moralisateurs du fait qu'elle transgresse les formes légitimes des rapports sexuels dans la société en étant extraconjugale, multipartenaire, mercantile et sans visée de reproduction. D'autant que son fonctionnement hors des circuits économiques officiels échappe à l'Etat, et qu'en se prostituant des femmes peuvent ne plus se trouver sous la tutelle d'un patron, un mari ou encore un père et acquérir une indépendance économique. Des membres de la « bonne société » se penchent ainsi dès le xix^e siècle sur le sort de ces « filles perdues » – la prostitution est alors essentiellement le fait de femmes, et supposées vendre forcément leur corps sous la contrainte physique ou par amour tout en le regrettant – pour les inciter à se repentir et à gagner autrement leur vie. Néanmoins subsiste l'idée que leur activité ne peut être supprimée car elle a son utilité en contentant les irrépessibles « besoins sexuels » masculins (4). Aussi une réglementation de la prostitution se met-elle en place, à la fin du xix^e : elle oblige les prostituées à être enregistrées comme telles, ce qui les enferme dans un statut infamant, et elle crée pour leur pratique des lieux clos contrôlés par l'administration policière, ainsi qu'une surveillance sanitaire pour essayer – en vain – d'empêcher la propagation de maladies (5).

Peu à peu, cependant, se développe à partir de la Grande-Bretagne un mouvement d'opinion prônant l'abolition de cette réglementation : la petite bourgeoisie libérale (pour une bonne part évangéliste) dénonce dans l'organisation de la prostitution une atteinte à la dignité humaine et un encouragement à l'immoralité et au libertinage masculin. La Fédération abolitionniste internationale fondée par Joséphine Butler en 1875 obtient la fin de la réglementation prostitutionnelle anglaise dès 1880.

On a alors, d'un côté, les régleментарistes qui, au nom du « réalisme », cherchent à « gérer » la prostitution (sur l'idée qu'elle a toujours existé et existera toujours) pour en réduire les mauvais effets ; et, de l'autre, les abolitionnistes qui, au nom de principes moraux ou idéologiques, veulent la fin de toute réglementation « pour le bien » des prostitué-e-s (6).

DE 1975 À NOS JOURS, L'INCOMPRÉHENSION GRANDISSANTE DES FÉMINISTES À L'ÉGARD DE LA PROSTITUTION

Entre le mouvement des prostitué-e-s du printemps 1975 et celui de l'automne 2002, on ne peut que constater la quasi-disparition d'un engagement féministe à leurs côtés. Les données de base de ces deux protestations collectives ne diffèrent pourtant guère : une population majoritairement féminine et socialement stigmatisée par une forme de déviance sexuelle – celle

des prostitué-e-s – se trouve exposée à la répression policière et tente d'y faire face. L'explication de cette défection des féministes doit être recherchée à la fois dans les changements intervenus au sein de la prostitution (qui rendent son appréhension difficile pour l'extérieur), dans la déliquescence du Mouvement de libération des femmes (la présence féministe ne se manifestant plus en France que par la parole ou les écrits de personnalités, ou encore l'action de petits groupes militants), et dans l'évolution du secteur de l'assistance médico-sociale aux prostitué-e-s (avec la revendication du métier de « travailleur-se-s du sexe » par certaines associations).

Le 2 juin 1975, une centaine de prostituées investissent l'église Saint-Nizier de Lyon pour protester contre une brutale opération policière (procès-verbaux pour racolage passif, rafles et gardes à vue...). Celle-ci intervient trois ans à peine après le scandale des « policiers proxénètes », et vient s'ajouter à la multiplication des agressions de prostitué-e-s et à la remise à l'ordre du jour d'une loi condamnant à des peines de prison les récidivistes du délit de racolage passif. Les prostitué-e-s craignent que leur activité soit découverte par leurs proches et que la DDASS leur retire la garde de leurs enfants. Dans le contexte de l'après-68, l'occupation de l'église est fortement médiatisée ; toute la mouvance syndicale, associative et politique de gauche et d'extrême gauche apporte son soutien aux prostitué-e-s lyonnaises, et les prostituées d'autres villes occupent à leur tour des édifices religieux. Les revendications s'amplifient (les Parisiennes demandent par exemple la Sécurité sociale...). Le gouvernement de Chirac décide l'évacuation des églises par la police, et une mission d'information sur les « problèmes humains des prostituées » est confiée au juge Pinot – il fera un rapport resté sans effet.

Si la mobilisation cesse au printemps 1976, elle a trouvé un soutien décisif auprès du Nid, un mouvement abolitionniste mais dont les membres sont convaincu-e-s que les prostituées prendront conscience de leur aliénation et changeront d'elles-mêmes d'activité ; et surtout les prostituées ont obtenu l'appui du MLF, qui s'est développé au cours des mois précédents notamment sur la légalisation de l'avortement. Quoique les revendications des prostituées ne correspondent pas à leurs attentes vu leurs conceptions en matière de sexualité et d'autonomie des femmes, les militantes du MLF ont en effet saisi le train en marche et rattaché la lutte des prostituées à la cause générale des femmes. Simone de Beauvoir est venue voir les prostituées parisiennes, le Planning familial a pris en charge l'organisation des Assises nationales de la prostitution à la Mutualité de Paris... au point que le Nid a parlé d'une « récupération » par les féministes.

En 1975, la mobilisation des prostituées a ainsi recueilli un large soutien des féministes. A la différence d'aujourd'hui : non seulement beaucoup d'entre elles refusent d'appuyer leurs revendications, mais l'enjeu du débat public s'est déplacé de la contestation de la répression policière à une controverse sur l'existence même de la prostitution et sur la légitimité des personnes exerçant cette activité à entrer en tant que telles dans ce débat.

En France, c'est la loi Marthe Richard adoptée le 13 avril 1946 qui ferme les maisons closes, supprime le fichage et renforce les sanctions contre les proxénètes ; suit l'ordonnance de novembre 1960 qui interrompt les préoccupations d'ordre sanitaire. Avec la fin de cette réglementation, la prostitution est considérée comme une affaire privée, fondée sur une responsabilité et des choix individuels, et dont l'Etat n'a pas à se mêler. En tant que telle, elle n'existe pas dans le code pénal, où il n'est prévu que la répression du délit de racolage et de proxénétisme, simple ou en bande – donc la répression de l'organisation et des troubles engendrés par la prostitution. Le côté informel de cette activité permet aux personnes dépourvues d'autres ressources d'assurer leur survie sans être durablement étiquetées et marginalisées en tant que telles. Des associations bénéficiant de fonds publics proposent par ailleurs une assistance sanitaire (pour la prévention du sida, à l'origine) et sociale (pour la prévention de la prostitution, l'assistance aux prostitué-e-s et l'aide à leur réinsertion) (7).

En 1949, l'ONU adopte dans la même logique abolitionniste la Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, afin de supprimer toute réglementation et tout fichage des prostitué-e-s, pour centrer l'action des pouvoirs publics sur la poursuite des proxénètes, la prévention de la prostitution et la rééducation des prostitué-e-s considérées comme des victimes.

C'est Sarkozy qui, nouveau ministre de l'Intérieur en 2002, réintroduit de la réglementation dans la législation française, avec la loi pour la sécurité intérieure (LSI) qui rétablit le délit de racolage passif disparu en 1994. Le 8 mai de cette année-là, il déclenche une opération de police musclée sur les trottoirs dans le 17^e arrondissement de Paris afin de plaire aux riverains et de gagner des voix à l'élection présidentielle. Menant sa campagne sur le thème de l'insécurité, il déclare que la prostitution doit être traitée comme une forme de délinquance, qu'une loi autorisera bientôt l'expulsion des prostituées étrangères coupables de racolage et punira le délit de racolage passif.

... à son interdiction « pour le bien des filles perdues »

Au cours des années précédentes, la mise en œuvre dans d'autres Etats européens de législations opposées en matière de prostitution – avec comme modèles le choix abolitionniste de la Suède en 1999 et l'option réglementariste des Pays-Bas en 2000 – a déjà contribué à alimenter de virulents débats dans les médias. Le courant abolitionniste cherche à présent non plus la fin de toute réglementation en matière de prostitution mais l'interdiction de la prostitution elle-même. Et la diffusion des réflexions issues des *gay and lesbian studies*, ainsi que des théories queer, joue également un rôle dans le regard porté sur le sujet : ces réflexions ont trouvé un écho dans l'espace de la prostitution où les « transgenres » (travestis et transsexuels) occupent désormais une place im-

portante ; et elles irriguent les positions d'intellectuel-le-s qui viennent se ranger du côté des prostitué-e-s contre le pouvoir sarkozien, ainsi que celles de mouvements tel Act Up (qui envisage les minorités de toutes sortes comme de potentiels fers de lance d'une radicale transformation culturelle et sociale).

Avec le projet de LSI, la prostitution redevient donc vite un enjeu pour les personnalités politiques et médiatiques, en cristallisant des clivages internes à la réflexion sur la sexualité : des intellectuel-le-s et des militantes féministes attentives aux questions de violence et de domination vont s'opposer à d'autres plus proches de la réflexion et du militantisme gay et lesbien, et défendant une vision davantage « libertaire » des conduites sexuelles. Dans les « affrontements » entre Elisabeth Badinter, Marcela Iacub ou Catherine Millet... et Gisèle Halimi ou Marie-Victoire Louis..., on note la propension de ces personnes à aborder de façon spécifiquement intellectuelle les aspects du monde social dont elles débattent. Dans leurs disputes sur la « liberté » des « choix » des prostitué-e-s, la plupart tendent en effet à oublier ce qui les a provoquées : un projet de loi accordant aux policiers des moyens supplémentaires de répression à l'encontre d'une population déjà particulièrement fragile et précaire – et donc relevant d'une logique de criminalisation de la pauvreté.

La députée UMP Françoise de Panafieu demande la réouverture des maisons closes, le député PS Christophe Caresche réclame la pénalisation des clients des prostitué-e-s... et, en attendant l'adoption de la loi, des maires – de droite puis de gauche, comme à Lyon – pressés par des riverains prennent des arrêtés interdisant la prostitution – ce qui incite quelques centaines de prostitué-e-s à manifester masqué-e-s dans plusieurs villes. A Paris, elles-ils obtiennent l'appui des Verts et d'Act Up, et une délégation de prostituées et de militants associatifs est reçue par les groupes communiste et socialiste du Sénat... Toutefois, cette mobilisation est affaiblie par l'opposition qu'elle rencontre auprès des abolitionnistes, parmi lequel-le-s des militant-e-s féministes de gauche, d'extrême gauche ou libertaires.

Le 10 décembre 2002, le Collectif national pour les droits des femmes organise à son tour une manifestation, mais pour affirmer que la prostitution est fondamentalement une violence contre les femmes, et que les prostitué-e-s sont des victimes du système patriarcal – et avec ce triple mot d'ordre : « Non au système prostitutionnel, non au projet de loi Sarkozy, oui à un monde sans prostitution ». Cependant, alors que quelques centaines de personnes défilent en proclamant : « Les êtres humains ne sont pas des marchandises », une trentaine d'autres rejoignent leur cortège pour y distribuer un tract dénonçant ce qu'elles considèrent comme une hostilité des féministes à leur égard. Dans la foulée, l'association France Prostitution déclare : « Ces féministes qui se sont battues pour la libre disposition de leur corps (*voir l'encadré « De 1975 à nos jours... »*) nous récusent ce droit, au motif que nous le ferions à des fins mar-

chandes. Nous nous demandons où sont nos alliés et où sont nos ennemis. » Et tandis que s'enflent les polémiques à coups de slogans féministes – « Contre les violences faites aux femmes » vs « Pour la libre disposition de son corps » –, le Parlement vote le 18 mars 2003 la LSI, qui prévoit une peine de deux mois de prison et de 3 750 euros d'amende pour racolage passif, ainsi que la reconduite à la frontière pour les prostituées étrangères coupables de ce délit.

Au cours des années suivantes, les hostilités grandissent encore : tout en dénonçant le délit de racolage passif et la reconduite à la frontière des étrangères, les abolitionnistes se désolidarisent de la lutte des prostitué-e-s par refus de voir dans leur activité « un travail comme un autre », et méfiance envers leurs porte-parole, suspectées d'être manipulées par des proxénètes.

Les deux camps sont de nos jours d'autant plus retranchés sur leurs positions que la création en 2009 du Syndicat du travail sexuel (STRASS, voir *l'encadré à son sujet*) a accentué la revendication des prostitué-e-s (soutenues notamment par des associations de lutte contre le sida comme Act Up, ou encore par Médecins du monde) pour un exercice libre de leur « métier » – plutôt que pour la création d'eros centers à la mode néerlandaise. On note dans ces deux camps la présence de militant-e-s féministes, libertaires ou d'extrême gauche (ainsi, lors de son congrès en 2006, l'Alternative libertaire s'est positionnée officiellement pour l'abolition de la prostitution ; des militantes de la Fédération anarchiste en font aujourd'hui un axe d'intervention prioritaire ; le NPA paraît divisé sur la question...). Les pro-abolition estiment que l'Etat doit pénaliser les clients, car s'il y a moins de clients les prostitué-e-s arrêteront leur activité et accepteront les propositions de réinsertion sociale ; les pro-métier rétorquent que l'abolition de la prostitution, en vidant les rues, fragiliserait les prostitué-e-s les plus précaires en les exposant davantage à toute forme de violence ou d'abus, car leur activité se poursuivrait mais de façon plus clandestine (8)...

LE STRASS

NI RÉINSERTION NI PRÉVENTION :

UN MÉTIER ET DES DROITS !

Le Syndicat du travail sexuel a été fondé en 2009, lors des Assises européennes de la prostitution qui se tenaient à Paris, par des prostitué-e-s se considérant comme des « travailleur-se-s du sexe » et voulant « reprendre la parole dans le débat public sur leur activité professionnelle » : « Nous en avons assez que notre parole soit passée sous silence, au profit d'autres intervenants présentés comme des spécialistes du sujet (médecins, catholiques et

autres moralistes, abolitionnistes...). Nous luttons ainsi contre l'opprobre moral qui nous place soit dans le rôle de victimes, soit dans celui de contre-modèles pour le reste de la société. »

Ce syndicat dénonce l'infraction de racolage qui permet aux « forces de l'ordre d'user et d'abuser du pouvoir de contrôle qui leur est ainsi donné, se livrant ce faisant à un harcèlement institutionnalisé ». « En plus d'être stigmatisante, [cette infraction] met en danger leur santé, leur sécurité, leur vie, en les éloignant des structures de prévention, de soins et d'accès aux droits. En outre, elle expose particulièrement les migrant-e-s aux violences, notamment policières. » Estimant « que le respect des droits fondamentaux d'une personne est le meilleur moyen de favoriser son émancipation », le STRASS se bat « pour que tou-te-s les travailleur-se-s du sexe aient les mêmes droits que toute personne et tout-e travailleur-se », en accordant « une attention particulière aux femmes – en adoptant une position féministe fondée sur le droit de chacune de disposer librement de son corps – et aux migrant-e-s – en adoptant une position critique à l'égard des politiques migratoires qui les mettent en danger ». Il exige « l'arrêt de l'instrumentalisation de la lutte contre la traite à des fins racistes, sexistes et putophobes » ; il lutte « pour la reconnaissance de toute forme de travail sexuel, contre sa prohibition, car toutes les dispositions répressives qui entravent son exercice maintiennent les travailleur-se-s du sexe dans l'insécurité et le non-droit », et pour « que les travailleur-se-s du sexe, en particulier étrangères et en situation irrégulière, soient efficacement protégées contre le travail forcé, la servitude et l'esclavage ainsi que la traite à cette fin, en application du droit commun » (de même pour les enfants et leur exploitation sexuelle). Il réclame « la disparition du code pénal des dispositions sanctionnant spécifiquement le "proxénétisme" » car elles font « obstacle à l'exercice de la prostitution en nous refusant la possibilité de nous organiser [...] ou de bénéficier d'une quelconque aide extérieure », et elles « ont également pour conséquence de nous isoler toujours plus du reste de la population, en accusant de proxénétisme toute personne bénéficiant de nos revenus, y compris les membres de notre famille ou nos amis ». Enfin, il s'oppose « fermement à la pénalisation [des] clients. La loi permet déjà de sanctionner les atteintes ou agressions sexuelles ainsi que les "clients" de mineurs, de personnes particulièrement vulnérables ou de victimes de travail forcé ou de traite. Aller plus loin en sanctionnant les clients des travailleur-se-s du sexe majeur-e-s, en l'absence de tout abus ou violence, portera non seulement une atteinte inacceptable à notre liberté sexuelle mais aura aussi pour effet d'aggraver notre situation. Nous rejetons l'idée selon laquelle nous serions, par principe, des victimes qu'il faudrait sauver, ce contre notre gré ».

Le délit de racolage passif, quant à lui, a fini par être critiqué jusque dans les rangs de la droite ; et le rapport de la mission parlementaire sur la prostitution a été suffisamment explicite sur ses effets négatifs pour que le maintien de ce délit ne soit guère défendu, lors des récents débats du Sénat. La dénon-

ciation des proxénètes demandée aux prostituées étrangères a souvent débouché sur... l'expulsion de ces dernières avant même qu'elles aient pu témoigner contre eux, au motif de leur séjour irrégulier ou des délits de racolage qu'elles avaient commis. S'il n'y a pas eu plus qu'avant la LSI de condamnation pour « traite des êtres humains » en France, on a en revanche assisté à une fragilisation et une criminalisation des prostitué-e-s. Et si le délit de racolage passif a été de moins en moins utilisé au fil des ans (les tribunaux traitent entre 10 et 15 % d'affaires de proxénétisme), la plupart des interpellations se terminant de ce fait par un simple rappel à la loi, la peur d'être arrêté-e-s n'en a pas moins engendré chez les prostitué-e-s un stress qui a eu pour conséquences à la fois une réduction de leur temps de négociation avec les clients, donc une possibilité moindre de les jauger, et un déplacement de la prostitution vers des lieux et des horaires moins accessibles aux travailleurs sociaux et ne permettant qu'un faible recours à la police en cas d'agression.

Or, selon toute vraisemblance, on assistera à une aggravation de cette situation avec la pénalisation des clients que préconisent à présent abolitionnistes, féministes et politicien-ne-s (aussi bien de la gauche molle que de la droite sécuritaire) pour mettre fin à la prostitution...

1. Beaucoup d'informations présentées ici proviennent des écrits du sociologue Lilian Mathieu (en particulier *La Condition prostituée*, Textuel, 2007) ou d'entretiens avec lui parus dans la presse.
2. Retrait de la proposition puis dépôt d'amendements et d'une motion allant à l'encontre de l'abrogation, tentative de renvoi vers la commission des lois...
3. On y trouvait notamment le Syndicat du travail sexuel, Act Up, les Amis du bus des femmes, le collectif 8 mars pour toutes, le Planning familial et des associations menant une action de santé communautaire avec les prostitué-e-s.
4. Sur ces « besoins sexuels » autoproclamés et supposés essentiels aux hommes (mais bien sûr pas du tout aux femmes), on peut lire l'article de Guillon : « Les "besoins sexuels" : un mythe au masculin » sur son site. Dans la même logique, la prostitution éviterait la hausse des viols. Rien d'autre ?
5. S'il considère la prostitution comme un élément indispensable dans la sexualité masculine « normale », et donc un « mal nécessaire » pour la société, le courant réglemmentariste, né dans les années 1830 avec le médecin Alexandre Parent-Duchâtelet, estime qu'elle doit être confinée à la fois d'un point de vue sanitaire et moral.
6. A côté de ces deux courants, il en existe (encore aujourd'hui) un troisième dans le monde (notamment en Chine et dans la plupart des Etats américains), le prohibitionnisme. Il interdit la prostitution et réprime les personnes qui s'y livrent, l'organisent et l'exploitent.
7. Par le biais de ce dispositif, il y a malgré tout une étiquetage et une stigmatisation des prostitué-e-s puisqu'elles-ils sont pris-e-s en considération par les

travailleurs sociaux uniquement à partir de leur activité. C'est pourquoi beaucoup évitent de les contacter (en particulier les occasionnel-le-s) : elles-ils n'ont pas envie d'être identifié-e-s ni de se vivre comme des prostitué-e-s. Ces travailleurs sociaux les étudient de plus selon les seules grilles d'analyse psychologiques ou psychanalytiques, en méconnaissant donc leurs conditions économiques de vie ou survie.

8. Sur les échanges d'arguments, voir par exemple, sur le site du STRASS, le texte « Sur la violence des discours abolitionnistes » ; et, dans le hors-série d'*Alternative libertaire* sur les « prostitués » (juillet-août 2010), l'article « Conséquences concrètes : les effets pervers du réglementarisme »).

Avec les prostitué-e-s, contre la répression et la précarité

En 2011, la mission parlementaire d'information sur la prostitution présidée par la députée socialiste Danielle Bousquet a rendu son rapport, dans lequel il était proposé la pénalisation des clients, sur le modèle de la loi suédoise – et l'idée plaît de plus en plus dans les milieux féministes et de gauche. La prostitution étant définie comme une violence contre les femmes, les hommes clients qui la commettent deviennent des délinquants encourant jusqu'à six mois de prison. Une vraie solution miracle pour les abolitionnistes et les politicien-ne-s.

Le délit de racolage passif était quelque peu gênant, et pouvait même indigner de bonnes âmes (en partie par antisarkozisme), du fait que la répression s'exerçait sur des personnes certes indésirables mais envisagées avant tout comme des victimes. Le déplacement de l'incrimination sur les clients couvre d'un rassurant vernis compassionnel ce qui relève fondamentalement d'une gestion sécuritaire des problèmes sociaux : on criminalise la misère, encore et toujours, mais avec bonne conscience ; et sous les belles professions de foi humanistes, le double enjeu continue d'être de faire disparaître des paysages urbains une activité qui heurte la sensibilité des riverains-électeurs et de fermer les frontières à la pauvreté.

Le problème que posent aussi bien les abolitionnistes que les réglementaristes est, on l'a vu dans le précédent article, leur positionnement moral, « de principe » : elles-ils défendent une conception essentialiste, en quelque sorte définitive et atemporelle, de ce que devrait être la sexualité vénale (si la pros-

titution est en elle-même une violence, elle doit être abolie ; si elle est un métier, être reconnue ; si elle est source de délinquance, être réprimée). De plus, ce sont en général des gens qui s'expriment sur d'autres plus précaires et fragiles, et qui, en voulant leur imposer une interdiction de gagner leur vie comme elles-ils le font, aggravent leurs conditions d'existence ; enfin, en définissant la prostitution à partir des seuls proxénètes, il y a négation de la capacité des prostituées à être des personnes agissantes – ce qui participe d'une pensée sexiste, où l'on a des hommes actifs face à des femmes passives. Comme le souligne le sociologue Lilian Mathieu, on se heurte ainsi à un « ethnocentrisme de classe de petits-bourgeois cultivés prompts à disqualifier "pour leur bien" la "mauvaise manière" dont les membres des classes dominées usent de leur sexualité ».

Les abolitionnistes brouillent la vision de la prostitution en l'amalgamant à l'esclavage et en ne prenant pas en compte l'ensemble des situations existant là. En fait, toutes les prostituées ne sont pas dépendantes de proxénètes et sous la contrainte, nombre d'entre elles sont autonomes et veulent faire cette activité plutôt qu'un travail « normal ». S'il existe un système prostitutionnel mis en place par des proxénètes, on trouve aussi une prostitution sans eux, et également des situations relevant du proxénétisme mais sans souteneur classique (à la place, il peut y avoir une mère aussi bien qu'un hôtelier). De même, les prostitué-e-s ne sont pas toujours victimes de traumatismes infantiles, carences affectives ou troubles psychiques.

D'autre part, si la prostitution peut être comparée à des problèmes sociaux tels que l'alcoolisme, l'illettrisme, les violences familiales et la délinquance juvénile, on ne peut l'appréhender vraiment qu'en échappant au misérabilisme et au populisme, et en évitant les attitudes caritatives ou donneuses de leçons.

La prostitution, un espace non homogène aux frontières floues

Face aux abolitionnistes qui mettent l'accent sur la prostitution forcée (avec la traite), on a aujourd'hui en France les « pro-métier » (en particulier le STRASS, animé par des indépendant-e-s) qui insistent sur la prostitution libre. Elles-ils revendiquent pour leur part une « liberté de se prostituer » – au nom de la « libre disposition de son corps », qui autorise à en faire une source de revenu, et du « libre choix d'individus autonomes et conscients des implications de leurs actes ». Mais cette libre disposition de son corps n'existe que pour une infime minorité ; et ce libre choix s'effectue en général sous la contrainte (affective ou physique) ou pour éviter une situation encore plus dégradée ou périlleuse.

Amalgamer la prostitution à n'importe quelle autre activité n'est pas si évident ; c'est pourquoi on ne peut appréhender sa réalité qu'en la considérant

dans ses rapports au monde du travail et à la société salariale, en étudiant les facteurs socio-économiques qui incitent des personnes à entrer et rester dans la prostitution. On s'aperçoit alors que cette activité demeure majoritairement exercée par des femmes, autrement dit à la fois la catégorie que le système de genres désigne pour la prostitution et l'une des plus précaires sur le marché du travail ; et que, de même, les facteurs de précarité économique conduisant des hommes à se prostituer (garçons de passe, travestis et trans) ne sont pas sans lien avec le fait qu'ils présentent à des degrés divers une discordance entre le genre et le sexe, socialement perçue et personnellement intériorisée comme déviance.

En examinant la situation des prostitué-e-s, on remarque des processus de désaffiliation qui les ont mené-e-s par paliers à une inexistence sociale : la précarité du travail et la fragilité des supports de proximité, l'incertitude du lendemain et une vulnérabilité certaine ont entraîné une remise en cause du salariat et des protections qui lui sont attachées. De plus, alors que le travail est un facteur essentiel d'intégration sociale, le caractère illégitime de la prostitution (mais non illégal, puisqu'elle n'est pas interdite en France) confère forcément un statut de marginal-e. L'Etat mais aussi les travailleurs sociaux chargés de réinsérer les prostitué-e-s considèrent qu'elles-ils ne sont pas citoyen-ne-s à part entière, aptes à prétendre aux mêmes droits et protections que les autres travailleur-se-s. En sens inverse, la possibilité pour certain-e-s prostitué-e-s (qui ne sont ni toxicos ni SDF) de vivre bien de leur activité ne risque pas de rendre très attractive une proposition de CDD faite par ces travailleurs sociaux pour quelque boulot de manutention...

Bref, il s'agit de sortir le « débat » sur la prostitution du terrain moral et idéologique dans lequel il s'est enlisé pour examiner les données du problème sous l'angle économique et social, car la prostitution trouve sa place au cœur de la question sociale, et plus exactement à l'entrecroisement des problématiques de la sexualité et de la précarité. Ce n'est donc pas la prostitution seule qui est à faire disparaître, mais bien le système d'exploitation économique qui oblige des personnes à se prostituer... et d'autres à travailler.

Depuis une quarantaine d'années sont intervenues dans les milieux de la prostitution d'importantes transformations sociologiques et démographiques qui ont précarisé les prostitué-e-s ; de ce fait, elles-ils n'ont pu se mobiliser collectivement ni tisser des alliances avec des soutiens pourvoyeurs en ressources politiques.

Dans les années 1970, la prostitution était quasi exclusivement le fait de femmes, pour la plupart de nationalité française et issues de couches populaires. On y entrait à la suite de ruptures familiales (par exemple en étant filles mères), pour être ou non sous la dépendance d'un proxénète (il existait deux ou trois réseaux liés au grand banditisme). La prostitution était déjà une activité

de dernier recours, dans un contexte de fermeture du marché du travail aux femmes peu qualifiées et d'inaccessibilité ou d'insuffisance des prestations d'aide sociale. Si elles étaient exposées comme aujourd'hui aux agressions de clients, à la répression policière ainsi qu'aux exactions des proxénètes, ces femmes avaient des conditions d'existence assez favorables, avec fréquemment un logement à elles et la possibilité de recourir à un dispositif sanitaire et social. Le milieu prostitutionnel était doté d'une relative cohésion ; et si l'alcoolisme et les dépendances médicamenteuses étaient assez fréquents, les drogues dures demeuraient rares.

Dans les années 1980, on a constaté une relative perte d'emprise du proxénétisme lié au démantèlement des principaux réseaux. Le milieu de la prostitution se trouvant livré à lui-même, il y a eu une désertion des zones de prostitution « traditionnelle » (les anciennes n'y étant pas remplacées) ; une exacerbation des rivalités, donc des violences entre prostitué-e-s ; une forte arrivée de travestis et transsexuels (une concurrence avec les femmes qui s'est mal passée) ; l'apparition des prostitué-e-s toxicos, à la santé dégradée et sans logement fixe, qui se vendent à bas prix en bordure des grands axes de circulation, donc dans des conditions de pratique très précaires et dangereuses.

Enfin, à la fin des années 1990, on a assisté à la venue massive de jeunes prostituées originaires principalement des pays de l'Est, et dans une moindre mesure de Chine et d'Afrique. Cette circulation transfrontalière a été permise par l'effondrement du bloc soviétique et l'organisation mafieuse des filières par lesquelles ces jeunes femmes transitent.

Aujourd'hui, le monde de la prostitution manque largement de cohésion, d'homogénéité et d'organisation internes. Il existe en son sein de multiples fractions rivales (femmes contre travestis, abstinences contre toxicos, françaises contre étrangères...). La précarisation accrue de leurs conditions d'existence place les prostitué-e-s en situation de concurrence exacerbée pour des ressources rares, et entrave toute action collective en vue de la défense d'intérêts communs. Elles-ils se trouvent par là encore plus dépendant-e-s du soutien d'alliés extérieurs à leur groupe – un soutien qui leur fait cruellement défaut.

La contrainte et la frustration sociale comme fondements de la prostitution

Les contraintes directes qui conduisent à se prostituer ont de tous temps été d'ordre économique (au ^{xix}^e déjà, de jeunes ouvrières vendaient leur corps entre deux périodes d'emploi, plutôt que de voler pour gagner de quoi subsister), et elles touchent la plupart des prostituée-e-s : nombre de mères célibataires sans qualification, et n'ayant comme possibilité de revenus que des stages et des temps partiels ; et aussi des jeunes pas encore en âge de toucher le RMI, en

fugue, toxicomanes ou homos. L'entrée dans la prostitution se fait donc majoritairement sous la contrainte économique (face au manque et à la détresse, elle peut être un moyen d'échapper à une misère encore plus grande, quand on a un éventail de possibilités limité), ce qui rend inopérante la distinction entre prostitution « libre » et « forcée » : les prostitué-e-s ne sont pas libres de choisir – mais les salarié-e-s non plus. Et puis il y a la contrainte que peut exercer un souteneur, à partir d'une relation amoureuse source de dépendance, mais ce scénario paraît en net déclin depuis quelques années, avec le recyclage des proxénètes dans le trafic de drogue...

La frustration sociale joue cependant aussi fortement, car la prostitution est la seule façon d'atteindre un certain niveau de vie, et elle peut apparaître comme un dernier recours, quand on est d'origine sociale modeste ou que l'on a de faibles compétences professionnelles ; enfin, se prostituer peut également permettre de « flamber » et de vivre dans un milieu friqué (par exemple en fréquentant des lieux de drague pour homos).

Il en va de même pour la prostitution des migrantes : elles viennent de pays pauvres, sans système de protection sociale efficace et où les perspectives d'emploi sont très réduites (surtout pour les femmes). Dans une situation d'autonomie, se prostituer permet de faire vivre la famille restée au pays, ou soi-même quand on est sans papiers. Même si elles minimisent l'exploitation et la violence qui les attendent, la plupart des migrantes savent en fait que c'est ce qui leur est réservé à l'étranger et elles en espèrent des gains substantiels.

Les prostitué-e-s vivent dans une extrême précarité voire un dénuement – une minorité seulement s'en sortant bien. Les dangers et stigmates inhérents à leur activité renforcent leur vulnérabilité (la clandestinité aggravant encore le quotidien des toxicomanes et des étrangères, avec la peur des contrôles de police et de l'expulsion). Elles-ils courent en effet de multiples risques : de VIH ou hépatite, chez les plus précaires qui ne recourent pas aux préservatifs ; d'agressions physiques, sexuelles, ou pour voler ou juste « s'amuser » ; de répression policière. Le harcèlement par des PV pour racolage et les rafles visant à dissuader les prostitué-e-s de rester dans un quartier les incitent à partir dans des zones isolées où les agressions sont plus fréquentes, où les organismes de travail social sont loin et les conditions insalubres. Les flics exercent aussi à leur encontre des pressions, chantages et intimidations pour les contraindre à jouer le rôle d'indigène et à dénoncer les proxénètes. Et puis, il y a les menaces ou violences dues à une situation de concurrence (par exemple avec la venue de « nouvelles »), la compétition favorisant évidemment davantage l'individualisme que la solidarité.

Il existe enfin une désaffiliation résultant de la prostitution elle-même : comment se loger quand les agences immobilières demandent des feuilles de paie ? Beaucoup de prostitué-e-s habitent de ce fait à l'hôtel, et l'absence d'un lieu à soi contribue à leur isolement. Ou alors elles-ils doivent s'entendre avec

un propriétaire qui peut les expulser du jour au lendemain et les faire chanter pour toucher des loyers plus élevés. Et comment se soigner en l'absence de couverture sociale ? 40 % des prostitué-e-s seulement auraient la sécu (la moitié étant des femmes, en majorité avec enfants). Les démarches à faire auprès de la CPAM pour l'obtenir sont souvent ignorées, et son coût est de plus prohibitif, aussi les prostitué-e-s utilisent des moyens détournés pour l'avoir (comme s'inscrire au RMI ou demander la CMU).

Une fois dans la prostitution, tout retour en arrière est pour ces diverses raisons très difficile. Un certain nombre ne veulent pas en sortir, y trouvant leur compte ; mais il n'est de toute façon pas évident de présenter un CV sans trous ; il y a toujours le risque d'être découvert-e-s, quand on décroche un boulot, et d'avoir droit à l'hostilité de collègues ou au harcèlement d'un supérieur... tout cela pour arriver à vivre en gagnant beaucoup moins.

La dérive abolitionniste des féministes françaises

On l'a dit dans le premier texte de ce dossier, si en 1975 les militantes du MLF ont été prises de court par la lutte des prostituées (elle concernait certes la sexualité et l'identité des femmes, mais il n'y avait pas eu de réflexion poussée sur la prostitution), elles lui ont néanmoins accordé un soutien conjoncturel, lié à une logique de conversion immédiate à la cause de tous les dominés, d'autant que cette lutte était menée par des femmes, et contre un gouvernement de droite. Cependant, un article d'Annie Mignard dans *Les Temps modernes* fixe dès 1976 la vision féministe sur la prostitution : le mouvement des prostituées y est d'emblée disqualifié comme doublement hétéronome, car il est mené par des femmes victimes de l'aliénation intrinsèque à la prostitution et manipulées par leurs proxénètes qui attendent de la reconnaissance de cette activité une source appréciable de profit. La révolte des prostituées est jugée insuffisante parce qu'elle « ne s'est pas faite contre la nature du service fourni au client, l'usage de leur corps contre argent, ni contre les soutiens soi-disant obligés de leur travail » ; mais elle est aussi jugée contre-productive car « réclamer un statut, quel qu'il soit, c'est obtenir un enfermement ». L'existence même de la prostitution est, finalement, rejetée comme forme paradigmatique de la domination masculine : « Pourquoi un certain nombre de femmes devraient-elles être les poubelles ou les souffre-douleur des pauvres types à qui on n'a pas donné l'idée d'autre chose ? » La LCR affirme quant à elle en 1978 dans les *Cahiers du féminisme* : « La prostitution est le lieu où les femmes vivent au maximum leur oppression », pour en rendre responsable avant tout la « société capitaliste mâle » et considérer que dans une société socialiste, « c'est-à-dire véritablement féministe », la prostitution aura disparu...

Avec le reflux du MLF, les féministes institutionnelles et intellectuelles mais aussi les militantes de terrain s'intéressent bien davantage aux thèmes de l'emploi, du travail domestique ou de la parité qu'à la prostitution. Elles participent peu aux polémiques entre radicales et libérales qui agitent les États-Unis sur la vision de la pornographie et les « politiques de la sexualité » : soit considérer la sexualité comme une des principales arènes d'exercice de la domination masculine, et donc chercher à la redéfinir d'un point de vue féminin ; soit lutter contre toutes les censures imposées par la société patriarcale, et donc estimer que toutes les formes de sexualité – y compris la pornographie, le sadomasochisme ou la prostitution – peuvent être des formes de « libération » si elles sont exercées sans contrainte.

On ne constate un regain d'intérêt pour la prostitution, du côté féministe, que dans les années 1990, lorsque l'épidémie de sida entraîne la création des associations de santé communautaire (telles que Cabiria à Lyon ou Grisélidis à Toulouse). En effet, ces associations vont prendre le contre-pied des travailleurs sociaux – proches des abolitionnistes par leur tendance à voir dans les prostitué-e-s des cas pathologiques, et non une population présentant des régularités en termes de trajectoires et de propriétés sociales ; et surtout par leur préoccupation primordiale de réinsertion des prostitué-e-s.

L'approche culpabilisante qu'ont ces travailleurs sociaux de ce qui constitue une tentative, parfois désespérée, de faire face à des difficultés matérielles immédiates rend difficiles leurs rapports avec les prostitué-e-s ; et de plus leur volonté de les réinsérer souligne leur indignité sociale et ravive la violence de leur stigmatisation, en les remettant face à la réalité du marché des emplois peu ou pas qualifiés et de leur faible niveau de formation professionnelle. Parce qu'elles-ils ne peuvent trouver un emploi « normal » à niveau de revenu comparable, les prostitué-e-s sont indifférent-e-s à l'idée d'en chercher. En revanche, les associations de santé communautaire (composées de ou soutenues par des prostituées ou des ex, et s'appuyant sur les travaux de Paola Tabet et de Gail Pheterson) sont porteuses d'une vision de la sexualité vénale beaucoup plus positive que celle d'une violence faite aux femmes. Elles ne se préoccupent pas de réinsertion, et parlent de la prostitution comme d'un métier pour l'instant illégitime mais exigeant la reconnaissance de son égale dignité ; elles considèrent que c'est la stigmatisation de la prostitution et non celle-ci qui pose problème, car elle entraîne une exclusion plutôt qu'une inadaptation psycho-sociale ; et elles soulignent la précarité des prostitué-e-s en termes de couverture sociale, logement et insécurité, ainsi que la situation difficile des étrangères en situation irrégulière et des trans.

L'apparition de ces associations pro-métier provoque le rapprochement entre abolitionnistes et féministes, d'autant qu'il leur faut réagir face à la nouvelle législation proposée aux Pays-Bas par les sociaux-démocrates et les Verts, en 1999, pour réglementer la prostitution : cette législation établit pour ce nou-

veau commerce contrats de travail, congés payés, représentation syndicale..., en distinguant juste prostitution « normale » (la libre disposition de son corps peut en faire une source de revenus) et « forcée » (les femmes victimes de la traite ne donnent pas leur libre consentement). Abolitionnistes et féministes (avec notamment l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail [AVFT] et le Mouvement pour l'abolition de la prostitution et de la pornographie [MAPP]) contre-attaquent en s'appuyant sur le modèle abolitionniste suédois, pour défendre l'idée que la prostitution étant une manifestation du patriarcat, il est impossible qu'elle repose sur une libre décision.

Réglementaristes et abolitionnistes s'entre-déchirent ensuite en avançant chiffres contre chiffres, tous aussi invérifiables, sur les effets bénéfiques de leurs modèles de prédilection, et occupent ainsi la scène politique (avec par exemple la question du « service sexuel » à offrir aux handicapés) tandis que la LSI est adoptée et que la situation des prostitué-e-s se dégrade.

La nécessité d'un positionnement à la fois antipatriarcal et anticapitaliste

Face d'une part aux discours tenus aujourd'hui dans le champ médiatique (voire militant) sur la prostitution – brassant jugements moraux, positions idéologiques, pratiques caritatives, dispositifs répressifs... –, et face d'autre part à la réalité sociale représentée par la situation des prostitué-e-s, nous ne pouvons, en tant que communistes libertaires et féministes, que nous positionner sur l'axe où se rejoignent la lutte contre le patriarcat et celle contre le capitalisme.

Le refus à la fois de la domination masculine et de l'exploitation économique nous conduit, là comme ailleurs, à exprimer une solidarité active envers des personnes en mouvement contre la dégradation de leurs conditions d'existence. Et cela en évitant tout positionnement moralisateur, idéologique et dirigiste : nul n'est habilité à parler au nom de ces personnes, même « pour leur bien », et elles doivent pouvoir disposer de leur corps et gérer leur vie, au lieu de subir les conséquences de décisions prises par d'autres si l'abolition de la prostitution venait à être adoptée en France – car, avec la pénalisation des clients, elles demeureraient confrontées à la répression même si l'action de la police ne les visait plus directement.

A propos de la LSI, on remarquait déjà la « logique paradoxale » d'une répression visant une majorité de femmes pourtant définies comme victimes d'hommes. De même que les gens du voyage, les SDF et les jeunes de banlieue, qui gênent les processus de gentrification par lesquels les centres-villes de-

viennent des réserves pour couches moyennes aisées, les prostitué-e-s sont reléguées à leur périphérie. L'analyse de la LSI aurait dû se centrer sur la « purification urbaine » recherchée à travers la guerre aux pauvres et la tolérance zéro. Au lieu de quoi, le clivage de la « prostitution métier ou esclavage » a empêché une mobilisation suffisamment efficace pour s'opposer à la politique d'insécurisation des milieux les plus fragiles de la société française. Et ce clivage s'est accentué depuis.

Par ailleurs, comment pourrait-on recourir à l'Etat, ou même simplement appuyer son action, alors que l'on défend l'ouverture des frontières et la libre circulation des personnes de par le monde, que l'on conteste la légitimité de cet Etat, et que la « traite des êtres humains » n'est mise en avant par le pouvoir (comme l'« insécurité urbaine ») que pour justifier la répression policière en matière de politique migratoire ? Le contrôle de la prostitution rejoint dans tous les Etats, qu'ils soient réglementaristes ou abolitionnistes, celui de l'immigration ; et les étrangères en situation irrégulière n'échappent, au mieux, à l'expulsion que le temps de voir leurs proxénètes jugés. L'émotion causée par la traite permet aux gouvernants de promouvoir leur approche sécuritaire des phénomènes migratoires : la « traite des Blanches » et la « toute-puissance des mafias » aident à renforcer la répression de l'immigration irrégulière. En s'appuyant sur les « victimes » de cette traite et sur l'incompatibilité de leur activité avec la « dignité de la personne humaine », l'abolitionnisme sert de fait les politiques coercitives.

De plus, les femmes venant de l'Est ou de l'Afrique poursuivent leurs propres projets migratoires, et peuvent être actrices de la traite pour les réaliser. Des représentations misérabilistes et victimisantes de ces femmes offrent une vision réductrice de leur migration et de leur prostitution parce que leurs motivations ne sont pas prises en compte ; et ces représentations entretiennent les préjugés sexistes et racistes en imposant l'image d'étrangères crédules, dénuées de volonté ou d'objectifs personnels, et forcément dépendantes d'hommes dominateurs. Certaines, quand elles sont expulsées, veulent revenir, et elles sont d'autant plus à la merci des passeurs et trafiquants que l'entrée dans l'Union européenne est rendue difficile par les contrôles aux frontières.

Le regard sur la prostitution n'est, on le voit, pas dissociable d'un regard sur l'immigration, et sur la répression qui s'y rapporte. Or, les abolitionnistes n'évoquent jamais la criminalisation de la prostitution. Leur positionnement conserve un caractère abstrait, par rapport à des violences policières très concrètes, à la plus forte exposition aux agressions, à la dégradation des conditions sanitaires, au moindre accès aux organismes d'assistance... Les abolitionnistes pêchent donc de deux façons : non seulement en voulant l'abolition de la prostitution, de toute urgence, par des moyens prioritairement répressifs

et sans répondre aux besoins immédiats des prostituées, mais aussi en voulant leur émancipation malgré elles, tout en refusant de les laisser exprimer leurs propres revendications et désirs et, dès qu'elles se mobilisent et s'organisent, en les disqualifiant sur la suspicion qu'elles sont manipulées par des proxénètes. Un mode de fonctionnement presque aussi aberrant que celui d'un mouvement féministe composé uniquement d'hommes, ou un mouvement antiségrégation de Blancs...

Si la disparition des rapports d'argent, en matière de sexualité comme de toute autre activité aujourd'hui rémunérée, constitue pour nous un horizon politique – avec la disparition du salariat –, nous ne faisons pas pour autant l'impasse sur les besoins immédiats de chacun-e – prostitué-e-s ou salarié-e-s –, et aucune véritable émancipation sociale n'est de toute façon réalisable au-dessus des têtes.

En fait, les divers dispositifs préconisés concernant la prostitution ont pour conséquences de développer son exercice clandestin et de criminaliser au moins une partie des prostitué-e-s. Le seul moyen, dans la société marchande que nous connaissons, susceptible d'inciter vraiment les prostitué-e-s à abandonner leur activité n'est ni la coercition ni la pédagogie, mais plutôt une autre source de revenu leur rapportant autant que leurs gains actuels... ce qui ne paraît pas vraiment être à l'ordre du jour vu ce que leur offre le marché de l'emploi.

Enfin, au vu des préceptes que nous assènent les moralistes de tout poil concernant le « bon » exercice de la sexualité, il serait largement temps de relancer la contestation d'un politiquement correct proche de la pudibonderie et d'un ordre moral revenu au galop dans les bagages du sida pour chasser toute volonté de libération sexuelle. La question de la « sexualité égalitaire » et visant prioritairement au plaisir n'est guère posée dans la société qu'à propos de la prostitution, alors qu'elle concerne toutes les relations de couple, donc le mariage et le concubinage aussi. Si les deux slogans du MLF mis en exergue par abolitionnistes et pro-métier conservent toute leur valeur et actualité, on ne peut ignorer les conséquences d'un « Contre les violences faites aux femmes » pris au pied de la lettre pour les seul-e-s prostitué-e-s et dans le seul contexte de la répression menée à leur rencontre – en effet, elles n'ont pas l'exclusivité des violences, mais sont parmi les moins en mesure d'y faire face ; et si on doit affirmer son « droit à disposer librement de son corps » sans regard moral et y compris pour le vendre, on ne doit pas perdre de vue que la prostitution n'est jamais un véritable choix.

Devant ces divers constats, il faut réaffirmer la nécessité d'un changement social global, et non d'un « règlement » particulier du « cas » des prostitué-e-s. Il n'y a aucune « victoire » à attendre de l'abolition de la prostitution : si celle-

ci est votée, elle ne libérera personne (il est fort douteux que cette interdiction soit jamais efficace, ne serait-ce que par les possibilités offertes via Internet ; et le délit de racolage passif a semble-t-il plus contribué à renforcer le pouvoir des proxénètes qu'à l'affaiblir puisqu'il leur a donné l'occasion de jouer le rôle du « guetteur » indispensable pour échapper aux descentes de police, d'après la sociologue Françoise Gil). Au contraire, elle dégradera encore la situation de personnes appartenant à des fractions économiquement et culturellement dominées.

Dans *La Condition prostituée*, Lilian Mathieu suggère quelques pistes pour une politique sociale d'ensemble établissant un lien avec d'autres enjeux aussi importants mais souvent moins explicités (santé publique, ordre public, immigration, toxicomanie...) :

- l'abrogation de la loi sur la toxicomanie de décembre 1970, qui fait des personnes dépendantes (déjà fragilisées par le VIH et les hépatites) des délinquantes contraintes à la clandestinité ;

- une rupture avec les lois sur le séjour des étrangères, qui ont drastiquement restreint les possibilités d'obtention d'une carte de séjour, et ainsi contribué à renvoyer les personnes sans papiers dans la clandestinité ;

- la régularisation des sans-papiers et des dispositions garantissant réellement la sécurité et le droit au séjour des prostitué-e-s entré-e-s en France dans le cadre des réseaux de traite internationale ;

- RMI accessible aux moins de 25 ans, comme alternative à la prostitution pour des jeunes en rupture avec leur famille ; et fortement revalorisé, comme les autres allocations.

Ce souci de globaliser est effectivement aussi urgent qu'indispensable, mais on n'aura garde d'oublier qu'un changement social radical ne saurait intervenir sans un réel rapport de forces sur le terrain, permettant une action solidaire efficace contre la répression et ouvrant d'autres perspectives de lutte.

Organisation communiste libertaire

ocl libertaire@hotmail.com

UN SITE : <http://ocl libertaire.fr>

Abonnement au mensuel *Courant alternatif* (3€ euros 12 numéros) :

OCL c/o Egregore, B.P. 1213, 51000 Reims cedex